

Distribution des voix - AG du mercredi 07 octobre 2026

MEMBRES ACTIFS DE DROIT

Selon l'article 2.3 des statuts ITTG, sont membres actifs de droit les clubs de l'AGTT ayant une équipe évoluant en ligue nationale et ceux dont un membre est un talent pongiste inscrit à l'ITTG.

Au 31 août 2026, membres actifs de droit (saison 2025/2026) :

CTT Bernex	1 voix
TTC Carouge	1 voix
CTT Châtelaine	1 voix
CTT Mandement	1 voix
Meyrin CTT	1 voix
CTT Silver Star	1 voix
CTT UGS-Chênois	1 voix
CTT Vernier	1 voix
CTT Versoix	1 voix
CTT ZZ-Lancy	1 voix

MEMBRES ACTIFS

Selon l'article 2.1 des statuts ITTG, peut devenir membre actif de l'ittg toute entité qui a pour but le développement ou la promotion du tennis de table à Genève, dans la région lémanique ou en Suisse. Article 2.2 : sont en particulier susceptibles de devenir membre actifs : les clubs de l'Agtt, la Stt, l'Agtt, toute autre collectivité publique, association ou club sportif qui remplit les conditions de l'article 2.1

CTT Collex-Bossy	...
CTT Grand-Saconnex	...
CTT Onex	...
CTT Puplinge	...
CTT Rapid-Genève	...
CTT Veyrier	...
AGTT	...
Total des voix	
Total des voix distribuées	
Quorum 1/3 des voix distribuées =	
Quorum 2/3 des voix distribuées =	
Quorum 3/4 des voix distribuées =	